



**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*  
LE DÉPARTEMENT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET  
DU FINISTÈRE

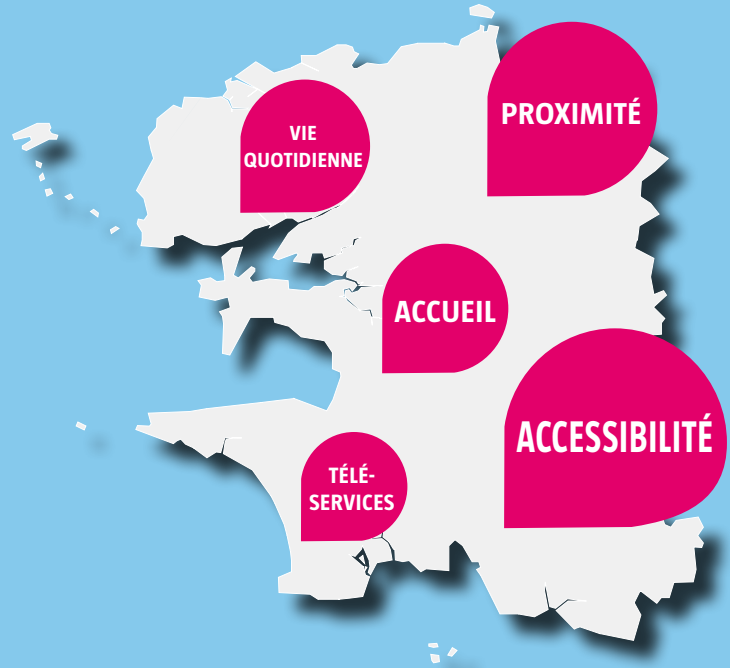


Schéma départemental  
d'amélioration de l'accessibilité  
des services au public  
2017-2022

# Des services au public accessibles pour un département solidaire



“ L'État et le Conseil départemental du Finistère ont préparé conjointement le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. L'objectif est de faciliter un accès aux services pour toutes et tous en s'adaptant aux modes de vie, aux pratiques et aux usages.

L'accès aux services, tant publics que marchands, est un élément constitutif du bien-vivre ensemble. Dès lors, apporter des réponses concrètes et cohérentes au bénéfice de tous les usagers s'impose.

Veiller à la présence équilibrée des services en zones rurales comme urbaines est un premier gage de réponse. Renforcer la coopération entre les différents partenaires et opérateurs de service est une nécessité impérieuse. De nouvelles approches de médiation devront être pensées pour favoriser des parcours plus compréhensibles pour les usagers.

Ce schéma s'appuie sur un large diagnostic partagé avec des citoyen.ne.s et des représentant.e.s des secteurs associatif et économique. Le schéma n'est pas un document prescriptif mais constitue un cadre de référence pour renforcer les coopérations et partenariats.

Ainsi, nous nous engageons, État et Conseil départemental, aux côtés du Conseil régional, des collectivités locales et des opérateurs de services au public, à mettre en œuvre ce schéma en trouvant toutes les formes de réponses adaptées. Une vigilance accrue sera apportée aux publics en situation de vulnérabilité, tout comme aux zones géographiques où l'offre de services est déficitaire.

Ce schéma départemental est un document vivant qui s'enrichira durant les six prochaines années des apports de tous les acteurs. L'élaboration de ce schéma engage une dynamique collective, et nous veillerons à apporter, avec les représentant.e.s d'usagers, des réponses tangibles et concrètes en adéquation avec l'évolution des besoins et des usages des Finistérien.ne.s. Ces solutions construites dans des dynamiques de partenariat devront permettre d'expérimenter et d'innover.

La Présidente  
du Conseil départemental du Finistère,  
**Nathalie Sarrabezolles**

Le Préfet  
du Finistère,  
**Pascal Lelarge**

# OBJECTIFS ET MÉTHODE D'ÉLABORATION

## Un schéma pour et par les acteurs du territoire

### ► Un schéma pour faciliter la vie quotidienne des habitants

Obligation issue de la loi Notre, ce schéma co-piloté par la Préfecture et le Conseil départemental du Finistère a pour objectif d'identifier l'ensemble des actions visant à améliorer l'accessibilité des services pour les habitants. Le périmètre thématique d'un tel schéma est large puisqu'il s'intéresse à l'ensemble des **services marchands et non marchands** utiles aux habitants. Ainsi, il aborde les services de santé, les commerces de proximité, l'accès au numérique et aux transports, les services publics, les services sociaux et de l'emploi, etc. **L'accessibilité** s'entend comme la chaîne de conditions permettant l'accès effectif à un service (qualité de l'information sur le service, transport et accès physique, qualité d'accueil, coût, etc.).

### ► Une construction participative en plusieurs étapes

#### 1. Phase préalable de définition des objectifs et de la méthode

La réflexion a été engagée par le Conseil départemental et la Préfecture du Finistère dès 2014. Suite à la promulgation de la loi NOTRe, les deux co-pilotes ont réuni le 20 octobre 2015 les différents partenaires identifiés (EPCI, Pays-PETR, Conseils de développement, opérateurs de services, associations de maires) afin de lancer la démarche et de valider des objectifs communs.

#### 2. Diagnostic de territoire

Le diagnostic avait pour objectif d'identifier les enjeux d'accessibilité des services au public à l'échelle du Finistère et de dégager des spécificités territoriales. Il s'est enrichi de l'apport de plusieurs acteurs : les Finistérien.ne.s eux-mêmes via une enquête, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les comités consultatifs de Pays, etc.

#### 3. Élaboration de la stratégie et du programme d'actions

À partir des enjeux mis en évidence lors du diagnostic et des éléments opérationnels déjà recensés, le comité de pilotage du mois de juin 2016 a validé les axes de travail prioritaires et a construit avec les partenaires concernés un programme d'actions opérationnel.

#### 4. Lancement d'une consultation élargie sur le projet de schéma

Le projet de schéma a été présenté à l'assemblée départementale le 16 décembre 2016. Comme le prévoit la loi NOTRe, le document a ensuite été soumis pour avis aux intercommunalités du Finistère au printemps 2017. 20 conseils communautaires sur 21 ont délibéré sur le schéma durant cette période, tous favorablement. De même que le Conseil régional de Bretagne.

Dans le même temps, le Conseil départemental a adressé de manière volontariste le projet de schéma à tous les partenaires ayant participé à la démarche ainsi qu'aux personnes ayant laissé leurs coordonnées lors de l'enquête auprès des habitants.e.s.

Le projet final a été voté par le Conseil départemental le 22 juin 2017 puis rendu exécutoire par arrêté préfectoral.



# LE PLAN D' ACTIONS DU SCHÉMA

## Un cadre de travail et de partenariat pour maintenir et développer les services au public

### Le plan d'actions du schéma

**5** axes thématiques correspondant aux thématiques prioritaires remontées lors de la phase de diagnostic (**santé, transport, numérique, commerces et services de proximité, services en direction des publics en situation de fragilité**)

**1** axe transversal sur la gouvernance du schéma

**17** fiches-actions contenant **44** opérations de maîtrise d'ouvrage locale ou départementale (État, Conseil départemental, Agence régionale de santé, opérateurs de services, intercommunalités, etc.)

### ▶ Renforcer l'offre de **santé** et les conditions d'accès au service

- Mobiliser les acteurs de la **prévention** et notamment les opérateurs spécialisés en prévention dans tous les territoires  
*Ex. : bilans de santé auprès des scolaires*
- Renforcer la prévention dans la conduite de **politiques de santé**  
*Ex. : signature de Contrats Locaux de Santé*
- Consolider le **maillage territorial** et l'offre de services de santé  
*Ex. : coordination des acteurs, création de maisons de santé*
- Développer l'**attractivité** du territoire pour les professionnels de santé  
*Ex. : généralistes dating, promotion du territoire auprès des professionnels, accueil des stagiaires et des internes*

### ▶ Favoriser la **mobilité** des usagers et des services

- Maintenir et améliorer l'**offre de niveau départemental**  
*Ex. : plateforme publique dynamique de covoiturage*
- Développer des **solutions locales** correspondant aux usages  
*Ex. : schémas de transports locaux, centrales locales de mobilité, itinérance des services*
- **Communiquer** auprès des usagers et des habitant.e.s  
*Ex. : conseil en mobilité, communication autour des sites d'information départementaux et régionaux*

### ▶ Permettre à tous les habitant.e.s d'accéder aux **services du quotidien**

- Soutenir les démarches locales en faveur du **maintien et de l'installation de commerces** de proximité  
*Ex. : soutien aux commerces de proximité*
- Garantir l'**accessibilité des services postaux** et favoriser la diversification des services rendus aux usagers

### ▶ Faciliter l'accès et l'usage du **numérique** pour tous les publics et sur tous les territoires

- Offrir une **couverture numérique** pour tous  
*Ex. : déploiement des réseaux Penn-ar-Bed numérique et Bretagne Très Haut Débit*
- Renforcer l'offre de **services numériques** et améliorer leur qualité  
*Ex. : mise en place de nouveaux services numériques pour les collectivités et les opérateurs de services*
- Développer les points d'accès et renforcer la **médiation** et la **formation** aux usages numériques  
*Ex. : recensement des points d'accès au numérique, développement de postes de médiateurs pour accompagner les usagers*

### ▶ Accompagner les **publics en situation de fragilité** en améliorant leur accès aux services

- Maintenir le **maillage** des services et renforcer la **qualité d'accès**  
*Ex. : présence des opérateurs sociaux, élaboration d'un référentiel de la qualité d'accueil*
- Développer les **partenariats**, la mutualisation et la coordination entre les acteurs du social  
*Ex. : politiques de développement social local, partenariats entre les opérateurs sociaux, développement de réseaux de points d'accès aux droits*
- Déployer et animer le réseau des **maisons de services au public** et des espaces multiservices  
*Ex. : formation, partage d'outils*

# LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA

## Comment suivre et mettre en œuvre les actions du schéma ?

### ▶ Collectivités locales, opérateurs, État... tous responsables de la mise en œuvre des actions

Les opérations relèvent de deux niveaux d'actions :

- Les opérations **d'échelle départementale**. Leur maîtrise d'ouvrage relève de l'État, du Conseil départemental, des opérateurs de services, etc.
- Les opérations **d'échelle locale**. Elles relèvent d'un portage par les communes et les intercommunalités, les associations, les acteurs locaux ou encore les habitants.

Les fiches-actions indiquent pour chaque opération, la nature de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les partenariats à mobiliser. Ainsi, tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des actions sont en mesure d'identifier leurs leviers.

**Action n°2**  
Renforcer l'implication des territoires dans la conduite de politiques de santé

**Ass** → Renforcer l'offre de santé et les conditions d'accès au service

**Objectif opérationnel** → Soutenir le développement organisé et concerté du maillage en services de santé

**Pilote de la fabrication** → État

**Opérations** → Opérations d'échelle locale

• **Couverture du territoire par des Centres locaux de santé (CLS)**  
Un CLS constitue un engagement contractuel, pour une durée de trois à cinq ans, régional de santé (ARS) et une collectivité territoriale. Il permet de mettre en œuvre des actions de santé à une échelle plus locale, notamment d'un Pays d'IRL ou d'un espace de santé du territoire concerné, le CLS peut porter sur tout ou partie des missions de l'ARS : promotion de la santé, prévention, offre de soins de santé, accompagnement médico-social.

La réalisation de comptes sur l'ensemble du territoire départemental et est une condition pour identifier les actions les plus pertinentes en réponse aux enjeux de santé du territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma, il conviendra d'être particulièrement vigilant au traitement des différents enjeux de santé dans les CLS : accessibilité physique, volet prévention, prise en charge des maladies chroniques, etc.

Différentes conditions de réussite doivent être prises en compte :

- Élaboration d'une méthodologie structurée (objectifs précis, méthode de travail incluant un diagnostic précis, évaluation) et organisation des échanges d'expériences entre territoires engagés ;
- Élaboration de fiche(s) pertinente(s) pour élaborer le CLS, en particulier en assurant une cohérence avec les « territoires de santé » ;
- Coopération des CLS et les enjeux permettant aux professionnels de santé de participer ;
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs et la volonté politique.

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	PTER/Pays, EPCI, ARS
<b>Appuis et partenariats</b>	CD29 (mise en œuvre d'un soutien technique à l'élaboration des CLS), Région (animation des CLS en lien avec l'ARS)
<b>Calendrier</b>	2017-2022
<b>Priorités territoriales</b>	Zones non couvertes par un CLS

Aperçu d'une fiche-action

Indication de la maîtrise d'ouvrage et des partenariats pour chaque opération

### ▶ Animer et suivre le schéma pour le faire vivre

Un **comité de suivi** chargé du suivi de l'avancement global du schéma.

Membres :

Département, État, Région, CESER, Pays, PTER, AMF, AMR, opérateurs de services, pilotes des fiches actions, représentants d'usagers.

Des **comités consultatifs de Pays**, instances de suivi et d'évaluation des actions locales, de discussion autour de thèmes d'actualité et de propositions d'actions et d'expérimentations locales.

Membres :

Département, État, Conseil de développement, Pays, PTER, EPCI, acteurs locaux, opérateurs de services locaux, représentants d'usagers.

Un **suivi** en continu de la mise en œuvre des opérations, un schéma évolutif, pouvant s'enrichir au fil de l'eau, avec une révision à mi-période (2019-2020).

## PLUS D'INFOS

Retrouvez le schéma complet et tous les documents liés sur le site Internet du Conseil départemental [www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



Conseil départemental du Finistère  
Mission des coopérations territoriales

32 boulevard Duplex Tél. 02 98 76 20 20  
CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

finistere.fr



Préfecture du Finistère

42 boulevard Duplex  
CS 16033  
29320 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 76 29 29